

L'égouttement est le point de départ de toute bonne culture. En vain, l'on voudra faire de la culture améliorée, en vain l'on engraissera et l'on ameublira les champs le plus complètement possible, s'ils ne sont pas égouttés, ils ne donneront toujours que de chétifs produits. Tout le monde reconnaît cette vérité et cependant on pousse assez souvent l'économie jusqu'à refuser à la terre l'assainissement qu'elle exige.

Que dirons-nous du nettoyage, de l'ameublissement et de l'engraissement de nos terres? Nous avons presque fatigué nos lecteurs par nos écrits sur ces importantes questions. Nous leur avons montré les mauvaises herbes prenant la place et la nourriture destinées aux plantes cultivées et appauvrissant inutilement les sols. Nous leur avons déjà fait toucher du doigt les immenses avantages d'un ameublissement complet; et nous avons pris un soin tout particulier à leur enseigner les moyens d'enrichir leurs terres. Nous n'avons pas travaillé en pure perte; mais les succès n'ont pas répondu à notre attente.

La situation agricole du pays veut que cet état de chose change et qu'elle change au plus tôt, sans quoi nous nous ruinons infailliblement.

(A continuer.)

## REVUE DE LA SEMAINE

Le cinquième concile provincial de Québec s'est ouvert dimanche le 18 courant, au milieu d'un grand concours de peuple.

A neuf heures précises la procession solennelle laissait l'Archevêché au son des cloches de la Cathédrale.

Dès que les Pères du Concile eurent pris place dans le chœur, Mgr. l'Archevêque commença la messe du St-Esprit.

Ce fut Mgr. Guigues, évêque d'Ottawa, qui donna le sermon de circonstance.

— Dans la Chambre des Communes, à Ottawa, le 8 mai courant, M. Mackenzie a violemment attaqué le Gouvernement au sujet de l'intervention officielle d'un inspecteur des postes dans la dernière élection du comté de Welland. Cet inspecteur des postes est un monsieur Griffin lequel écrit à M. Kennie, maître de poste à Allenburgh, que s'il tenait à garder son emploi il ne devait point prendre part contre l'élection du Dr. King, député ministériel.

A ce sujet, M. Mackenzie propose qu'il est indigne des ministres ou des employés de la couronne de se servir directement ou indirectement de leur position pour influencer les élections des membres du parlement et que la conduite de M. Gilbert Griffin, inspecteur des bureaux de postes, pendant la dernière élection de Welland, mérite la censure de la Chambre.

L'Hon. M. Tupper défend avec énergie la conduite du Gouvernement à l'égard de ses employés et soutient qu'il n'exerce aucune influence sur ces derniers pendant les élections. Il cite un cas où l'honorable Ministre des Travaux Publics, s'étant rendu à une assemblée électorale, fut rigoureusement opposé par un maître de poste, et cependant cet officier occupe encore la même position. Après avoir dit que les employés civils ne devraient, dans l'intérêt du pays, prendre aucune part active dans les élections soit pour un parti ou un autre, il propose, en amendement à la motion de M. Mackenzie, que la Chambre passe à l'Ordre du jour.

Puis la discussion continue encore longtemps vive et animée, mais finalement l'amendement de l'Hon. M. Tupper

est adopté et la Chambre abandonne cette question.

Dans cette même séance, Sir John A. MacDonald proposa l'examen de la résolution suivante relative aux salaires des lieutenants-gouverneurs et autres: Qu'il est expédient d'augmenter les honoraires des Lieutenants-Gouverneurs des provinces de \$2,000 par année; d'ajouter 20 par cent aux salaires des juges de la Cour Supérieure dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick; d'ajouter 25 par cent aux salaires des juges qui reçoivent moins de \$5,000 par année; d'ajouter \$1,000 aux salaires des juges qui président les cours d'erreurs et d'appel.

Qu'il est expédient que dans la Cour supérieure de la Province de Québec, les 25 juges puînés reçoivent des émoluments de \$4,000, \$3,200 et \$2,800 et que l'augmentation de ces salaires soit de 25 par cent.

Qu'il est expédient d'accorder aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes une indemnité de \$8 par jour, si la session ne dure pas plus de trente jours et de \$1,000 si elle dure plus longtemps.

Qu'il est expédient d'élever les salaires des Orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes à la somme de \$4,000 par année; d'approprier la somme de \$75,000 pour permettre à son Excellence le Gouverneur-Général de proportionner les salaires des employés civils du Canada, pendant l'année commençant au 30 juin 1873; d'approprier la somme de \$2,500 pour proportionner les salaires des employés du Sénat et la somme de \$5,000 pour proportionner les salaires des employés de la Chambre des Communes.

Il s'ensuivit une longue discussion dans laquelle quelques orateurs proposèrent d'augmenter les salaires des ministres du Cabinet. Après quoi, les résolutions furent adoptées.

Dans la séance du 9 mai M. Bodwell, présenta le second rapport du Comité chargé d'examiner le projet de loi relatif à la prohibition des liqueurs spiritueuses. Ce rapport énumère tous les maux causés par les liqueurs enivrantes et dit que le peuple est en faveur d'une loi prohibitive et que cette loi diminuerait de beaucoup les maux actuels. Le rapport donne les raisons qui ont porté le comité à adopter de telles conclusions.

Puis tout le reste de la séance fut presque uniquement employé à l'examen du bill sur le pilotage. Cependant M. Joly trouva le moyen d'attirer une fois de plus l'attention du Gouvernement sur la fabrication du sucre de betterave et il regut la promesse que la Chambre s'en occuperait bientôt.

La séance du 10 fut consacrée au Chemin de fer du Pacifique, aux estimés supplémentaires et à une violente attaque contre le manque de politique du Gouvernement.

Ce fut M. Blake qui conduisit l'attaque. Il appela l'attention de la Chambre sur la clause treizième de l'acte du Chemin du Pacifique, relative à l'octroi des terres. Si la Chambre n'adopte pas cette clause, dit-il, le pays ne saura pas si la charte a été complétée; et cette clause non sanctionnée laisse la charte sans force pratique. Il me semble que le Gouvernement ait mis le système des délais en principe dans cette question du Pacifique. Le ministère avait pourtant promis avant l'ouverture de cette session de ne rien négliger sous ce rapport et d'agir avec promptitude. L'année dernière, à la fin de la session, le Gouvernement avait promis d'adopter le projet de loi relatif aux élections contestées, projet proposé par un membre de l'opposition et avec cette promesse il a assuré l'élection de ses partisans. Mais aujourd'hui ce projet de loi n'a pas encore subi sa seconde lecture. Les mesures les plus importantes ont été renvoyées à la fin de la session, et la plus importante de toutes, la